

CONTRIBUTION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

L'ENSA NANTES est éligible au solde de la Taxe d'apprentissage. En 2022, vous devez obligatoirement flécher un établissement : **choisissez l'ENSA NANTES en versant les 13% du solde de la Taxe d'apprentissage**.

Vous pouvez verser votre contribution entre le **1^{er} janvier 2022 et le 31 mai 2022** directement à l'ENSA NANTES.

Retrouvez ce bordereau à compléter en ligne sur le site internet de l'ENSA NANTES : www.nantes.archi.fr, où vous pourrez estimer le montant de votre contribution.

Entreprise :

Entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

SIRET :

Coed NAF :

Personne à contacter :

Nom, Prénom :

Adresse :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Règlement : par (cochez la case correspondante) :

- Virement (à réception de ce bordereau les coordonnées bancaires vous seront transmises)
- Chèque (à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSA NANTES)

Montant du versement (0,68% de la masse salariale) x 13%€
--	--------

**Merci d'envoyer ce document complété, accompagné de votre règlement (si règlement par chèque)
 avant le 31 mai 2022 à :**

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes - 6 quai François Mitterrand, 44 200 Nantes

Lors de votre règlement précisez le n° SIRET de votre entreprise et le Code UAI de l'école :

UAI : 0440104Z

SIRET : 194 401 048 000 21

Une fois votre versement effectué l'ENSA NANTES vous enverra un reçu libératoire afin que vous puissiez attester de la preuve de votre versement